

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 18 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	24 mars 2023	15 mars 2023
Commentaires : Une preuve par courriel à été envoyée à la Mentor en Assurance de la qualité le mercredi 15 mars. La lacune est maintenant conforme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 avr. 2023	18 avr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	24 mars 2023	15 mars 2023
Commentaires : Une preuve par courriel à été envoyée à la Mentor en Assurance de la qualité le mercredi 15 mars. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection de suivi, le ratio était respecté.			
La Mentore en Assurance de la qualité à vérifier les cahier de planifications des éducateurs. Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts des enfants. La lacune est maintenant conforme.			

original signé par
Sophie Powers

Le 18 avril 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 avril 2023

Date